

Commune de BASSILLAC & AUBEROCHE.
Le 24 janvier 2018.

L'an deux mil dix-huit, le 24 janvier, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à l'espace Daniel Buffière de Bassillac, sous la présidence de M. Michel BEYLOT, qui l'avait convoqué le 17 janvier.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de :

BASSILLAC : BEYLOT Michel, AVOCAT Karine, BAGARD Jean-Philippe, BUFFIERE Gérard, CASTANIÉ Emilie, COUSTILLAS Gérard, GINESTAL Mylène, GODART David, LECOLIER Thierry, PEAN Jacques, POMMIER Evelyne, SEGUIN Laëtitia, SOURMAY Sylvain, TARRADE Véronique, VARAILLAS Marie-Claude.

BLIS et BORN : DESPLAT Jean Claude, DEPARTOUT Séverine, DESMOND Isabelle, GRELLIER Pascal, VIRGO Serge.

EYLIAC : BONNET Jean-Pierre, LACOUR-COULON Stéphane, ALARD Philippe, CABARAT Marie-Christine, GOMES FERREIRA Didier.

LE CHANGE : LARRE Martin, SUDREAU Jean-Louis, BROUSSILLOU Alain, CAUCHETEUR Pascal, CHARENTON Michel, COUSTILLAS Hervé, DULAPT Alexa, DUMEIN Georges, FAVARD Marie-France, GANDOLFO Vincent.

MILHAC d'AUBEROCHE : BREAU Serge, DUVALEIX Jean-Louis, FAURE Agnès, GREMAUD Aurélie, LAMOURET Eric, LAROUMAGNE Michel.

St ANTOINE d'AUBEROCHE : MOTTIER Stéphane, BRAJON Aurélie, CATTAI Samuel, DUMAS Claude, FAUCHER Gilles, FERRAT Valérie, LAPACHERIE Patrick,.

Absents ayant donné procuration	DAVID Philippe à	<i>DESPLAT Jean-Claude</i>
	URSY Pascale à	<i>BREAU Serge,</i>
	LUMELLO Cécile à	<i>LACOUR-COULON S.</i>

Absents : CORREIA Antonio, LOPES Jean-Claude, MAULIN Florence, NICOT Emmanuelle, BOCQUET Jean, DIVE Stéphanie, LABAT Mathieu, POIRIER-CARREAU Gaëlle, EYMERIC-DUVALEIX Fanny, GILLOT Daniel, JUHEL Patricia, LAMIT Patrick, POINOT Isabelle, SALINIER Isabelle, THIBEAUD Jean-Claude, AUDY Florian, DABJAT Jean-Pierre, L'HOTE Paulin, LOUSSOUARN Philippe, BENOIT-ROUBY Anne-Sophie, CHABROL Philippe, CHARENTON Pascale, CHARTROULE Sylvain, CHOULY Karine, FERMON Véronique, LACHAIZE Lionel, VILLATE-TEXIER Laure, ANDRE Denis, BOUCHER Jérôme, GONCALVES Antonio, LE ROUX Christian

La séance du conseil municipal est ouverte à 18h30 par M. Michel BEYLOT, Maire qui:

- remercie les élus présents,
- vérifie que le quorum est atteint,
- énumère les procurations données par les conseillers absents,
- donne lecture de l'ordre du jour,
- propose de nommer M. LACOUR-COULON Stéphane comme secrétaire de séance,
- propose de rajouter à l'ordre du jour :
 - o la modification du conventionnement du logement social de Saint Antoine avec l'ANAH et non pas la CAF comme délibéré le 27 Novembre 2017,
 - o l'aliénation et la nomination d'un commissaire-enquêteur pour une partie du chemin rural les Marguis à Blis-et-Born

- la demande d'une partie de fonds de mandat auprès du Grand Périgueux pour des travaux de voirie à Milhac,
 - la signature d'une convention avec la SPLA pour la création d'un lotissement au lieu-dit la Combe à Eyliac,
 - l'ouverture de crédits en investissement au budget 2018 de la Commune pour l'achat et l'installation d'une chaudière à la Mairie.
- la proposition du secrétaire de séance et les rajouts à l'ordre du jour sont acceptés à l'unanimité par le conseil municipal.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 janvier 2017.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que 2017 a été l'année de la mise en route de la Commune nouvelle.

Il souhaite que 2018 soit l'année de l'appropriation de la Commune nouvelle et rappelle les outils dont celle-ci dispose, à savoir :

- la création de l'Espace de Vie Social qui concernera toute la population, quel que soit son âge,
- la mise en place d'une plus grande synergie entre les associations du territoire qui induira plus de lien social,
- la découverte du territoire par les enfants des écoles,
- le schéma de développement :
 - le PLUI qui va gérer, pour les années à venir, le schéma des transports et donc du développement,
 - le développement de l'habitat pour lequel nous devons nous poser la question de ce que l'on souhaite pour la nouvelle Commune : désire-t-on qu'elle soit plutôt dynamique ou plutôt rurale ?

Monsieur le Maire rappelle qu'en ce qui le concerne il est un défenseur de la ligne aérienne Périgueux – Paris. Il confirme la défendre pour des raisons de citoyenneté et que dans l'intérêt du bassin d'emploi, il pense que l'avion sera un mode écologique d'ici une cinquantaine d'année.

Il ajoute que ce modèle économique n'est pas viable actuellement mais qu'il peut le devenir si on s'en donne les moyens.

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane MOTTIER

2018-001: DEMANDE DE SUBVENTIONS – CONSTRUCTION D'UN ESPACE COMMERCIAL

Monsieur MOTTIER informe les conseillers municipaux du projet de construction d'un espace commercial en bordure du CD 5 dont le plan de financement de cette opération est le suivant :

Désignation	Montant éligible	Montant subvention	Taux
DETR	981.000 €	245.250 €	25 %
Conseil départemental	1.111.869 €	277.967 €	25 %
Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux		15.000 €	
Conseil régional	250.000 €	62.000 €	25 %
TOTAL		600.717 €	

Soit un autofinancement pour cette opération d'un montant de 514.152 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

36 voix POUR,

5 voix CONTRE de Madame et Messieurs GINESTAL Mylène, GODART David, LAPACHERIE Patrick, PEAN Jacques, LAROUMAGNE Michel.

10 abstentions de Mesdames et Messieurs FAUCHER Gilles, FERRAT Valérie, CATTAI Samuel, LAROUMAGNE Michel, DUVALEX Jean-Louis, VIRGO Serge, GRELLIER Pascal, DEPARTOUT Séverine, DUMAS Claude et BRAJON Aurélie,

- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus,
- SOLLITE les subventions auprès des différents partenaires financiers tels que détaillées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses inhérentes à la réalisation de ce projet.

2018-002- DEMANDE DE SUBVENTIONS – CREATION D'UNE MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES – LE CHANGE

Monsieur Martin LARRE présente le projet consistant en la création d'une Maison des Assistantes Maternelles sur le territoire de la commune déléguée de Le Change afin de conserver le service de proximité qu'est l'accueil de jeunes enfants non scolarisés,

Il informe les conseillers municipaux que les deux assistantes maternelles à l'origine de ce projet se proposent de gérer ladite structure,

Il informe également l'assemblée de la nécessité d'effectuer des travaux d'accessibilité et de réaménagement de l'ancien logement afin de pouvoir recevoir les jeunes enfants en toute sécurité,

Le montant des travaux s'élèverait à 62.105,57 € HT et cette opération pourrait être financée de la manière suivante :

Désignation	Montant éligible	Montant subvention	Taux
DETR	62.105,00 €	15.526,00 €	25 %
Conseil départemental	62.105,00 €	9.316,00 €	15 %
CAF de Dordogne	62.105,00 €	24.842,00 €	40 %
TOTAL		49.684,00 €	

Soit un autofinancement pour cette opération d'un montant de 12.421,57 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus,
- SOLLITE les subventions auprès des différents partenaires financiers tels que détaillées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses inhérentes à la réalisation de ce projet.

2018-003- OBJET: DEMANDE DE SUBVENTIONS – CREATION D'UN OSSUAIRE AUX FINS DES TRAVAUX DE RELEVÉ AU CIMETIERE DE BASSILLAC

Monsieur MOTTIER informe les conseillers municipaux que la Commune a prononcé l'état d'abandon d'un certain nombre de concessions au cimetière de Bassillac lors du Conseil du ??? Décembre 2016.

Il leur indique la nécessité de construire un ossuaire, aménagement funéraire obligatoire, afin de pouvoir procéder aux 29 relèves qui doivent être effectuées au cours du printemps ou de l'été prochain.

En effet, lorsqu'une procédure de ce type est terminée, il n'est pas judicieux d'attendre trop longtemps avant d'effectuer les travaux.

Ceux-ci représentent un montant de 17.410,00 € HT et peuvent être financés de la manière suivante :

Désignation	Montant éligible	Montant subvention	Taux
DETR	17.410,00 €	5.223,00 €	30 %
Conseil départemental (FEC)	17.410,00 €	1.741,00 €	10 %
TOTAL		6964,00 €	

Soit un autofinancement pour cette opération d'un montant de 10.446,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus,
- SOLLITE les subventions auprès des différents partenaires financiers tels que détaillées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses inhérentes à la réalisation de ce projet.

2018-004- DEMANDE DE SUBVENTIONS – CREATION D'UN CLUB HOUSE - BASSILLAC

Monsieur MOTTIER rappelle à l'assemblée la Commune a décidé la création d'un Club House qui sera mis à la disposition du Club de Tennis, et pour lequel le montant des travaux s'élève à 100.000 € HT

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Désignation	Montant éligible	Montant subvention	Taux
DETR	100.000,00 €	25.000,00 €	25 %
Conseil départemental	100.000,00 €	10.000,00 €	10 %
Fonds de mandat du Grand Périgueux	100.000,00 €	45.000,00 €	45 %
TOTAL		80.000,00 €	

Soit un autofinancement pour cette opération d'un montant de 20.000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus,
- SOLLITE les subventions auprès des différents partenaires financiers tels que détaillées ci-dessus,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses inhérentes à la réalisation de ce projet.

2018-005- TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Monsieur MOTTIER, Premier Adjoint, informe l'assemblée qu'un emploi actuellement assuré par un agent œuvrant sur le territoire d'Eyliac la majorité du temps, recruté dans le cadre des C.A.E., arrive à terme le 28 Février prochain.

Il rappelle aux conseillers l'importance des missions assurées par cet agent et précise qu'il est opportun de pérenniser cet emploi, l'agent donnant toute satisfaction.

Il propose donc de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} Mars 2018, pour intégrer la création d'un poste Adjoint Technique à temps complet.

Cat.	Filière	Grade	Durée de travail	Effectifs		Fonction
				Budgétaire	Pourvu	
A	Administrative	Secrétaire de mairie	21h00	1	1	
B	Administrative	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35h00 11h50	2 1	2 1	
		Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35h00	1	1	
		Rédacteur	35h00	1	1	
	Technique	Technicien	35h00	1	1	
	Animation	Animateur principal 1 ^{ère} classe	35h00	1	1	
C	Administrative	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl.	35h00	1	1	
		Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl.	35h00	2	2	
		Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	20h00	1	1	
	Technique	Agent de maîtrise principal	35h00	3	3	
		Agent de maîtrise	35h00	1	1	

		Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35h00 32h75	9 1	9 1	
		Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35h00 33h36 33h23 21h25 20h00	7 1 1 1 1	7 1 1 1 1	
		Adjoint technique	35h00 30h00 26h26 25h35	5 1 1 1	3 1 1 1	
	Médico-Sociale	Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	35h00	2	2	
		Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	30h30	1	1	
	Animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	35h00 30h00	4 1	4 1	
	Total			51	51	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'apporter la modification au tableau des effectifs de la Commune,

PRECISE que sont inscrits au budget communal, au chapitre 12, les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera nommé dans l'emploi ainsi créé et à l'acquittement des charges sociales.

2018-006- MISE EN PLACE D'UN REGIME INDEMNITAIRE POUR LES CAE ET LES CUI

Monsieur MOTTIER, Premier Adjoint, informe l'assemblée qu'il avait été convenu, lors de la réunion avec le personnel en Juin 2017, que les agents recrutés sous contrat CAE ou CUI puisse bénéficier d'une prime faisant office de régime indemnitaire.

Aussi, propose-t-il que celle-ci soit mis en place à leur intention sur la base du régime indemnitaire existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE la mise en place du régime indemnitaire au bénéfice des agents recrutés en CAE ou en CUI,

AUTORISE le Maire à engager les dépenses y afférentes,

2018-007- ADHESION AU POLE SANTE DU CDG 24

Monsieur MOTTIER, Premier Adjoint, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Dordogne afin que la Collectivité puisse bénéficier du service "médecine du Travail" pour les agents qu'elle emploie.

Aussi demande-t-il aux les conseillers d'autoriser Monsieur le Maire à signer celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion au Pôle Santé du CDG 24,

AUTORISE le Maire à engager les dépenses y afférentes,

2018-008- INDEMNITES VERSEES AU X INSTITUTEURS DE L'ECOLE DE BLIS ET BORN

Monsieur MOTTIER, Premier Adjoint, propose que soit reconduit le versement d'indemnités de surveillance de cantine aux deux enseignants de l'école de Blis-et-Born.

Monsieur Thierry LECOLIER demande si les instituteurs rémunérés paient leur repas à la cantine.

Monsieur Jean-Claude DESPLAT lui répond par la négative et précise qu'il en a toujours été ainsi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire le versement d'une indemnité afférente à la surveillance de la cantine pour les deux enseignants de Blis-et-Born, à raison d'une demi-heure par jour d'école chacun,

AUTORISE le Maire à engager les dépenses y afférentes,

2018-009- EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE BASSILLAC – CONVENTION AVEC LE SIAEP DES VALLEES AUVEZERE ET MANOIRE

Monsieur MOTTIER, Premier Adjoint, informe l'assemblée qu'une extension du réseau d'eau potable est nécessaire sur le territoire de Bassillac afin d'alimenter le lotissement La Bleynie, chemin de Coubregeay.

Il leur rappelle que l'adduction d'eau potable étant de la compétence du SIAEP, il est nécessaire que la Commune signe une convention avec le syndicat afin de formaliser cette extension.

Aussi demande-t-il aux conseillers d'autoriser Monsieur le Maire à signer celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le SIAEP des Vallées Auvezère et Manoire pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable tels qu'indiqués ci-dessus,

AUTORISE le Maire à engager les dépenses y afférentes,

2018-010 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES IRRECOURABLES

Monsieur MOTTIER, Premier Adjoint, informe l'assemblée qu'un certain nombre de titres se rapportant à des frais de cantine, datant pour les plus anciens de 2013, ne pourront jamais être recouverts et leur indique qu'il faut désormais annuler ceux-ci.

Après avoir donné lecture du tableau transmis par Monsieur le Trésorier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE l'admission en non-valeur de différents titres émis à l'encontre de personnes privées pour un montant total de 1.322,01 €,
AUTORISE le Maire à signer tous documents y afférents,

QUESTIONS DIVERSES :

2018-011 - DEMANDE de CONVENTIONNEMENT au TITRE des APL – LOGEMENT SOCIAL de St ANTOINE d'AUBEROCHE

M. Mottier rappelle à l'Assemblée qu'elle a voté, lors du précédent Conseil Municipal, la demande de conventionnement avec la CAF de Dordogne au titre des APL.

Or, il s'avère que le conventionnement est signé avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et non pas avec la CAF.

Aussi, est-il nécessaire que le Conseil Municipal se prononce à nouveau sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de la demande de conventionnement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer la demande de conventionnement du logement social de St Antoine d'Auberoche auprès de l'ANAH au titre des APL,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2018-012 - ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL LIEU-DIT LES MARGUIS A BLIS-ET-BORN - NOMINATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une partie du chemin rural, localisée section C au plan cadastral de la commune déléguée de BLIS-ET-BORN, sur une longueur de 30 ml, ne dessert que la propriété de Madame Sandrine LALBAT.

Après s'être assuré que Monsieur et Madame CARREAU pouvaient accéder à leur propriété sise parcelle n° 766 depuis leur parcelle n° 923, il s'avère qu'une partie du chemin n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

Aussi, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DEMANDE la nomination d'un commissaire enquêteur,
- DECIDE de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie dudit chemin rural, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

2018-013 - DEMANDE DE FONDS DE MANDAT AU GRAND PERIGUEUX – TRAVAUX DE VOIRIE – MILHAC D'AUBEROCHE

Monsieur MOTTIER informe l'assemblée qu'il est envisagé de procéder à des travaux routiers sur la commune déléguée de Milhac d'Auberoche. Dans ce cadre il est judicieux de demander une partie du fonds de mandat attribué à cette commune déléguée au Grand Périgueux conformément au plan de financement suivant :

MONTANT DES DEPENSES

	MONTANT HT	%
Travaux de voirie	60.973,10 €	100 %
TOTAL DES DEPENSES	60.973,10 €	100 %

MONTANT DES RESSOURCES

	MONTANT HT	%
Fonds de mandat du Grand Périgueux	16.000,00 €	26,25 %
Autofinancement	44.973,10 €	73,75 %
TOTAL DES RESSOURCES	60.973,10 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de demander un fonds de mandat à la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux en vue de participer au financement des travaux routiers sur la commune déléguée de Milhac d'Auberoche à hauteur de 16.000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette demande.

2018-014 - CONVENTION SPLA – LOTISSEMENT DE "LA COMBE" - EYLIAC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre BONNET, lequel informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement du lotissement de « la Combe » il convient de passer une convention avec la SPLA Isle et Manoire lui confiant les missions suivantes :

- l'acquisition, la gestion, les études opérationnelles nécessaires
- la réalisation du projet, l'aménagement,
- la réalisation des équipements d'infrastructures,
- le choix et la rémunération des techniciens et hommes de l'art
- la promotion et cession du non bâti

Il précise enfin que la présente convention est conclue pour une durée de 3 ans et rappelle le rôle de la SPLA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le maire à signer ladite convention.

2018-015 - OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la chaudière de la Mairie est une fois de plus tombée en panne et que la collectivité se trouve dans l'obligation de la faire changer, la fabrication des pièces de rechange étant arrêtée depuis 2011.

Deux devis ont été réceptionnés pour la même chaudière, Monsieur le Maire propose d'accepter le moins-disant, émanant des établissements SALLERON, pour un montant de 2.832,12 € TTC.

Pour pouvoir commander les travaux, le budget primitif n'étant pas encore adopté, la Commune se doit de délibérer afin d'ouvrir des crédits, du montant exact de la dépense d'investissement et ce, dans la limite du quart des crédits d'investissement du BP 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'ouverture de crédits d'investissement pour un montant de 2.832,12 € TTC, au compte 2315, opération 14 « Mairie »,

AUTORISE Monsieur le maire à signer le devis et à engager la dépense.

Les questions à l'ordre du jour ayant toutes été débattues, Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude DESPLAT, Maire délégué, afin qu'il informe l'assemblée des différents travaux d'entretien en cours ou à envisager.

Monsieur DESPLAT rappelle qu'à cause de la pluie il est nécessaire de procéder à des saignées, qu'il faut nettoyer dans les meilleurs délais les buses et les fossés.

Il précise qu'il va falloir commencer l'entretien des chemins dès que possible et qu'il serait utile que la Commune acquiert une pelleteuse.

Monsieur GRELLIET lui répond qu'il est plus judicieux d'acheter un compacteur.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Serge BREAU afin qu'il donne des informations sur les futurs rythmes scolaires. Il indique donc à l'assemblée que le 11 Décembre 2017, le Bureau Municipal a décidé la création d'un Comité de Pilotage afin de mener une réflexion sur ce sujet.

Celui-ci n'a pas pris de position et la Commune attend l'avis des parents à savoir s'ils souhaitent une semaine de 4 jours ou de 4,5 jours.

Il informe donc les conseillers municipaux sur le fait que les enseignants ont proposé deux emplois du temps, l'un pour une semaine de 4 jours, l'autre pour une semaine de 4,5 jours.

Monsieur LAPACHERIE intervient en précisant qu'il espère que le Conseil Municipal sera appeler à voter pour faire un choix.

Monsieur BONNET, quant à lui, donne des informations sur les thèmes de sa délégation.

Pour ce qui concerne le vivre ensemble, il informe l'assemblée que la CAF a donné son agrément et que les actions peuvent désormais démarrer mais que tout est à construire.

Il rappelle que le but est d'œuvrer avec le CCAS bien qu'il ne s'agisse pas de la même structure tout en étant très vigilants au niveau de la communication qui sera faite à la population.

Il précise que le service de mini bus à l'attention de nos aînés commence à être utilisé régulièrement et donne quelques chiffres.

Le mini bus pour Milhac / Saint-Antoine transporte en moyenne 5 personnes, celui pour Bassillac / Eyliac 3 à 4 personnes et celui pour Blis-et-Born / Le Change 2 à 3 personnes.

Il informe ensuite les conseillers municipaux de l'avancée du projet du dossier "Auberoche en Périgord".

La marque est aujourd'hui déposée et cela a entraîné un coût de 700 € pour une période de dix ans.

Celle-ci concerne différents domaines dont l'artisanat d'art, les produits issus de l'agriculture, etc...

Monsieur BONNET pense qu'il serait opportun de mettre en place une démarche de territoire afin de développer ces domaines.

Il transmet ensuite la parole à Monsieur Martin LARRE, chargé du développement économique, qui informe l'assemblée que l'installation du berger devant produire notamment du fromage de brebis, est retardée.

En effet, le site sur lequel est devait initialement s'installée s'est révélé être un site archéologique et de ce fait, elle sera légèrement déplacée, la rapprochant de Bassillac.

En ce qui concerne le local commercial du Presbytère, le fonds de commerce est vendu et la Commune a fait aussitôt une opposition afin de récupérer le montant des loyers impayés par l'actuel locataire.

S'ensuit un échange d'informations de la part de tous les conseillers municipaux.

Madame Aurélie BRAJON souhaite attirer l'attention des élus en les informant de soucis en ce qui concerne le ramassage scolaire. En effet, le chauffeur, malgré des rappels, démarre le bus avant que les enfants ne soient attachés.

Monsieur GODART informe l'assemblée sur la proposition de l'actuelle pharmacienne afin d'aider la collectivité pour trouver un médecin et un kinésithérapeute souhaitant s'installer sur le territoire de la Commune. Elle propose même de leur louer des locaux dans la pharmacie qu'elle va faire construire à l'entrée de la Commune, à l'embranchement du CD5 et de la rue des Frères Ribette.

Monsieur David GODART demande où en est la recherche de parcelles pour l'implantation des bornes semi-enterrées autour de la mairie et dans d'autres secteurs de la commune de Bassillac historique.

Le Maire l'informe que la réflexion continue à être menée et qu'il est nécessaire que ces bornes soient implantées dans le sens domicile-travail, d'où la difficulté de trouver des sites rapidement puisque les parcelles devront être ou devenir municipales.

Personne ne souhaitant s'exprimer et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.
